

Pôle communication

Mercredi 6 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 octobre, a adopté 28 arrêtés et examiné 13 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur cinq projets de décret.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1461/GNC du 8 septembre 2021 relatif à l'attribution d'une aide à la mise en stage pour la formation d'instituteur en Nouvelle-Calédonie. Les étudiants inscrits en 3^e année de la formation « Enseigner dans le premier degré » à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) sont tenus de suivre des périodes de stage d'observation et de pratique accompagnée. Ce stage, initialement prévu du 13 septembre au 22 octobre est reporté en raison du confinement. Il se déroulera du 18 au 22 octobre et du 29 novembre au 3 décembre.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une société de transports sanitaires terrestres située à Canala.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la gérance d'une officine de pharmacie mutualiste à Pouembout.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a acté le changement de nom d'une officine de pharmacie. La pharmacie de l'Anse-Vata, s'appelle désormais « pharmacie australe ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'organisation des services de garde et d'urgence des officines de pharmacie sur les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les conditions de prise en charge d'une oxygénothérapie à court terme pour les patients SARS-CoV-2 (indications, prise en charge, durée et contenu de la prescription, description de la prestation, etc.).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1533/GNC du 15 septembre 2021 fixant des mesures dérogatoires pour des actes réalisés par les professionnels de santé libéraux en matière de biologie médicale afin de faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

> *Voir communiqué détaillé « Autotests ».*

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1531/GNC du 15 septembre 2021 fixant les conditions de réalisation de la vaccination contre le SARS-CoV-2 par les pharmaciens, les médecins et infirmiers libéraux. Les sages-femmes libérales sont autorisées à prescrire et administrer les vaccins autorisés contre le SARS-CoV-2 à leurs patients, au sein de leurs cabinets – sauf aux personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2021 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC). Le budget global 2021 de l'ASSNC est arrêté à la somme de 46,3 milliards de francs en dépenses et 48,44 milliards en recettes. Il se décompose à raison de 45,42 milliards de francs en section de fonctionnement et, en section d'investissement, à 876 millions en dépenses et 3,01 milliards en recettes. La section d'investissement est en suréquilibre de 2,13 milliards de francs.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris des mesures dérogatoires pour les infirmiers libéraux, afin de les mobiliser dans le cadre de la stratégie de dépistage et de surveillance à domicile des personnes infectées par le Covid-19. Le forfait de surveillance à domicile fixé à 30 000 francs par foyer, par un arrêté du 15 septembre, est abrogé. La tarification applicable sera la même que celle mise en œuvre en Métropole. Son financement sera pris en charge par le fond autonome de compensation en santé publique, à raison de 100 % de prise en charge sans avance de frais.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2021 de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT). Elle fait suite à l'octroi d'un prêt de 3 milliards de francs à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un financement exceptionnel du Ruamm. Le budget modifié pour l'exercice 2021 de l'OPT est arrêté, pour son compte de résultat prévisionnel, à 23,74 milliards de francs en recettes et à 23,79 milliards en dépenses, pour un résultat prévisionnel de - 50,37 millions. Le tableau de financement s'équilibre à 5,92 milliards de francs en ressources, avec une capacité d'autofinancement de 5,89 milliards, à 14,91 milliards en emplois et à 8,99 milliards de francs de prélèvement sur le fonds de roulement.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 du Fonds nickel. Elle fait suite à l'octroi d'un prêt de 500 millions de francs à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un financement exceptionnel du Ruamm. Le budget modifié pour l'exercice 2021 du Fonds nickel est arrêté à la somme de 5,15 milliards de francs, à raison de 2,05 milliards pour la section de fonctionnement et, pour la section d'investissement, de 3,10 milliards en recettes et 2,09 milliards en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 1,01 milliard de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 au budget 2021 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC). Elle fait suite à l'octroi d'un prêt d'un milliard de francs à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un financement exceptionnel du Ruamm. Le budget modifié pour l'exercice 2021 du PANC est arrêté à la somme de 11,62 milliards de francs, répartie entre la section de fonctionnement à la somme de 5,95 milliards et la section d'investissement à 5,66 milliards de francs. L'équilibre n'est pas modifié en section de fonctionnement. Le budget de la section d'investissement est augmenté en dépense de 1 milliard de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du pays n° 2021-1 du 29 janvier 2021 portant rationalisation du recouvrement des impôts, droits et taxes et diverses dispositions d'ordre fiscal. À compter du 31 octobre 2021 :
- le transfert du recouvrement de la contribution des patentes s'applique à compter des rôles généraux émis au titre de l'année 2021 et aux impositions supplémentaires de contribution des patentes et des pénalités afférentes ;
 - le transfert du recouvrement des droits de licence s'applique à compter des rôles généraux émis au titre de l'année 2022 et aux impositions supplémentaires de la licence et des pénalités afférentes ;
 - la contribution calédonienne de solidarité due sur les produits d'épargne et de placement, la contribution des patentes et les droits de licence peuvent être payés en ligne par les contribuables.

Au visa de Gilbert Tyuienon, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes non réglementaires en matière de gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accepté les dons :
- d'une natte et d'un flotteur de pêche, offerts par David Becker ;
 - d'un tapa de l'archipel de Tonga, offert par la société générale calédonienne de banque.

Ces pièces viendront enrichir les collections conservées au musée de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres de l'instance paritaire d'assurance construction.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques de la construction en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les membres de la commission d'agrément des experts en assurance construction.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 41 entreprises et employeurs de gens de maison au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 10 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 63 entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 10 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 87 entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 10 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis quatre entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de « l'allocation de soutien Covid-19 », du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, conséquences de la crise sanitaire, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Arrêtés de désignation

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente, avec Mickaël Forrest et Thierry Santa, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur, de l'égalité des chances, de la santé scolaire, de la famille, de l'égalité des genres, de la lutte contre les violences conjugales et de la cause du bien-être animal.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente, avec Mickaël Forrest et Thierry Santa, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la désignation du représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil calédonien de la famille. Isabelle Champmoreau remplace Isabelle Bollaud.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé quatre autorisations de travail et en a renouvelé neuf.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant dispositions relatives au régime de l'importation, de l'exportation et du transfert des produits explosifs et modifiant le code de la défense.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à l'indemnité allouée aux experts entendus devant une cour d'assises ou une cour d'assises des mineurs à l'occasion de la mission qui leur confiée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret modifiant le décret n° 2018-424 du 30 mai 2018 pris pour l'application de l'article 3 de la loi organique n° 2018-280 du 19 avril 2018 relative à l'organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décision relative aux conditions de production, de programmation et diffusion des émissions de la campagne audiovisuelle officielle en vue de la consultation sur l'accèsion de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de recommandation aux services de radio et de télévision en vue de la consultation sur l'accèsion à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.